

CONSEIL de LIGUE

Jeudi 12 juillet 2018 à 19h00

au siège de la Ligue, 350B, avenue Jean Jaurès 69007 LYON

Président : BARBET Bernard.

Présents : ALLARD Denis, AMADUBLE Philippe, ANSELME Didier, AURIAC Claude, BARBET Bernard, BEGON Yves, BELISSANT Patrick, CHAMPEIL André, CONSTANCIAS Nicole, DELOLME Thierry, DEPIT Gregory, DRESCOT Dominique, FOURNEL Raymond, GOURMAND Roland, HARIZA Abtisse, JANNET Jean-François, JURY Lilian, LONGERE Pierre, LUC Eric, MARCE Christian, MEYER Arsène, MORNAND André, PARENT Pascal, POITEVIN Guy, PINEL Michel, PRAT Roger, RAYMOND Jacques, RAYMOND Didier, SAEZ Gérard, SALZA Jean-Marc, VALLET Jean-François, VANTAL Jacques, ZUCHELLO Serge.

Assistent : COQUET Méline, DEFAY Richard, DI IORIO Sylvie, BIEN Wilfried, SEUX Roland, RADET Johan (à l'ouverture).

Excusés : ALBAN Bernard, DEFOUR Jean-Pierre, JUILLARD Stéphane, MICHALLET Paul, MILVAQUE Jean-Claude, MUFFAT-JOLY Michel, THINLOT Daniel.

Ordre du Jour

1. Informations du Président (BB).
2. Approbations des CR des réunions : BP du 14/05 et CL des 28/05 et 12/06 2018 (BB).
3. Débriefing de l'AG de la LAuRAFoot (BB) :
 - Suites à donner aux différentes décisions et questions.
4. Contrats d'Objectifs LFA/LAuRAFoot (RD – BB).
5. Retour sur le séminaire Pôles/Départements du 10 juillet 2018 (RD – BB).
6. Evolution des instances de Gouvernance de la LAuRAFoot (BB) :
 - Fréquence des réunions CL, BP et Collège.
 - Compétences du BP et du Collège.
 - Personnes invitées.
7. Dossiers juridiques et/ou règlementaires (MC – BB – RD) :
 - Composition des poules (modifications éventuelles et validation).
 - Futsal.
 - Evocation du district de la Loire.
 - Autres.
8. Point d'étape de Tola Vologe (RD – BB).
9. Arbitrage : Nominations arbitres et observateurs / Commissions de Promotion de l'Arbitrage, développement de l'arbitrage féminin (JMS).
10. Calendrier 2018-2019 des manifestations et réunions (BB).
11. Questions diverses :
 - J.F. Jannet : Etablissement du calendrier des réunions et manifestations de la LAuRAFoot pour la saison 2018/2019.
 - D. Drescot : Quid des U16 et U18 Auvergne pour la saison 2018/19, nous n'avons prévu le Statut des Educateurs à Saint Etienne que pour les U15, U17 et U19 ?

- D. Anselme : serait-il possible d'avoir la liste des clubs de niveau national et régional (suivis par la ligue) qui ont été labellisés au cours de la saison 2017-2018 ?
- N. Constancias : Composition de la Commission de Féminisation, demande de Mme Nacera LARIBI.
- N. Constancias : Composition de la Commission Sportive des Féminines.
- N. Constancias : Pouvez-vous me dire également où en est le CR du GT CMF2019, ainsi que le courrier du Président aux Présidents de Districts concernant leurs Représentants CMF, ainsi que leurs évènements ciblés CMF.
- District du Puy-de-Dôme : achat 53 m2.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président présente les excuses de MM. ALBAN, DEFOUR, JUILLARD, MICHALLET, MILVAQUE, MUFFAT-JOLY, THINLOT et pour ceux qui sont absents pour raisons de santé, leur souhaite qu'ils aillent mieux très rapidement.

Difficile de mieux préparer une saison avec les Bleus en finale de la Coupe du Monde 2018 en Russie et nous leur dirons M... pour dimanche ...

La période a été marquée par un incident grave avec un président-délégué de district qui a été frappé par un arbitre et je tiens au nom de vous tous, à formuler tout notre soutien à Hervé GIROUD GARAMPON.

Premier Conseil de Ligue de l'An II de la LAuRAFoot.

Le premier aura été le pire de toute ma carrière ; pour faire court, jamais depuis l'an 2000, je n'ai vu la Ligue aussi mal fonctionner.

Les raisons en sont diverses :

Je suis certainement le premier ou à tout le moins l'un des premiers fautifs.

Ensuite, je me garderai bien de jeter l'opprobre sur quelques cibles qui le mériteraient bien mais je résumerai l'état général de 2017-2018 à la phrase que j'ai prononcée à la dernière assemblée générale : « Beaucoup trop d'à peu-près pour rester soft, le manque de qualité de l'accueil des clubs pourtant essentiel, le manque de rigueur et de discipline, parfois de compétence, ont généré des situations désastreuses où il a fallu et où il faudra encore des tonnes d'énergie pour arriver, dans les meilleurs des cas, à « recoller les morceaux » et dans les moins bons, ceux des situations inextricables dans lesquelles nous nous sommes fourvoyés, à trouver la moins mauvaise solution si tant est qu'elle existe ou ait existé ».

Il n'est pas question que pareille situation se reproduise en 2018-2019 et certaines dispositions ont déjà été prises pour y pallier comme le séminaire des pôles et départements de cette semaine.

Néanmoins, on peut prendre toutes les meilleures dispositions et tous les meilleurs systèmes, si les gens n'ont pas une forte envie de les faire fonctionner, ils ne fonctionneront pas.

Il faut également que les gens se persuadent que rien, avec la nouvelle dimension de la LAuRAFoot, ne pourra être comme avant ; c'est certainement dommage mais quel beau challenge à relever que de la faire fonctionner correctement.

J'en appelle à toutes et tous pour que la saison 2017-2018 ne se renouvelle pas sur le point de la médiocrité du fonctionnement de la LAuRAFoot.

Je crois pouvoir savoir compter sur une majorité ; pour ceux qui ne s'inscriraient pas dans cette voie-là, je ne verrai qu'une solution sur laquelle, il est parfaitement inutile que je fasse un dessin.

Ceci étant dit, je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous de passer de bonnes vacances et de revenir à la rentrée avec des accus rechargés à bloc pour pouvoir franchir les difficultés de 2018-2019 sans coup férir ou presque.

[1. Approbations des comptes rendus des réunions : Bureau Plénier du 14/05 et Conseils de Ligue des 28/05 et 12/06 2018 \(BB\).](#)

En raison de leur envoi tardif, les membres du Conseil de Ligue sont invités à faire leurs observations pour lundi 16/07/2018 à 12h00 au plus tard. Sans remarque de leur part, ceux-ci seront considérés comme approuvés à l'unanimité et mis en ligne.

2. Informations du Président (BB).

a. Présentation de Johan RADET

Johan RADET, ancien joueur de l'AJ Auxerre et ensuite CTD PPF en Bourgogne-Franche-Comté, a été recruté en qualité de Directeur du Pôle Espoirs Garçons qui ouvrira à la rentrée scolaire 2018-2019.

Johan RADET se présente :

« Bonjour à toutes et à tous,

Je suis ravi d'intégrer votre Ligue, il me faudra du temps pour assimiler les noms de chacun mais je vais faire de mon mieux. Je suis à votre entière disposition pour toute information sur le pôle, j'ai besoin de tout le monde pour fonctionner car pour que le pôle brille il faut que cela fonctionne très bien dans les Districts. L'important est ce que vous allez mettre en place au sein de ces derniers alors bon courage et j'espère une très bonne collaboration.

Merci pour votre attention ».

b. Processus de recrutement à l'ETR :

Dans le cadre de la restructuration de l'ETR, le Conseil de Ligue avait évoqué ce sujet avec pour une certaine partie de l'activité, le passage de 31 cadres reconnus à 34.

Sébastien DULAC a été reconnu comme cadre technique puis nous avons lancé le recrutement pour un CTR Formation et 1 CTR PPF en cours de recrutement.

Un point sera fait le 16 juillet, date de clôture des candidatures et les entretiens auront lieu le 19 juillet.

c. Composition des Commissions :

Elles démarreront la saison 2018-2019 dans leur composition actuelle et seront complétées, à la demande de leurs présidents et du président du département concerné et/ou du président de la Ligue au Conseil de Ligue de fin août.

d. Assemblées Générales des Districts :

B. Barbet a participé aux AG des Districts du Puy de Dôme (le 15 juin à Cournon), de l'Allier (le 16 juin à Doyet), du Cantal (le 17 juin à La Feuillade en Vézizé), de Drôme-Ardèche (le 22 juin à Valence), de l'Ain (le 23 juin à Ambronay).

Il se félicite de la bonne ambiance et de la sérénité des travaux qui n'excluent généralement pas la possibilité de débattre mais il est aussi surpris de ne pas constater partout la présentation d'un budget prévisionnel pour la saison suivante ni l'élection des représentants des Districts aux AG de la LAuRAFoot.

Pour les AG des autres Districts auxquelles n'a pas pu assister le Président :

- District de Savoie, D. Drescot : bonne ambiance ; sérénité des travaux de l'AG.
- District de la Loire, P. Longere : participation active des clubs présents sur différents sujets présentés par le Président, bonne ambiance.
- District de l'Isère, R. Gourmand : bon déroulement de l'AG, les clubs ont soutenu le Président Délégué du District suite aux événements l'ayant touché.
- District de Lyon et du Rhône, R. Gourmand : belle ambiance, bien menée par son Président.
- District de la Haute-Loire : P. MICHALLET et Y. BEGON y ont participé.

e. AG UNAF Régionale le 16/06 à St Pourçain sur Sioule :

Pas de problème particulier entre la section régionale et la LAuRAFoot.

Rangs de l'Assemblée Générale clairsemés.

Evocation de certains dossiers de discipline par certaines sections départementales où la Commission Régionale d'Appel a été critiquée ou malmenée mais ces interventions ont permis au président de répondre.

f. MDS le 27 juin à Lyon.

Réunion de travail habituelle accompagnée d'un moment de convivialité ; reconduction de tous les tarifs et prestations pour la saison 2018/2019.

g. Repas des Commissions le jeudi 28 juin à Lyon :

Plusieurs regrets ou motifs d'agacement.

Là aussi rangs sensiblement plus clairsemés qu'à l'habitude.

Les gens qui ne se mélangent surtout pas, alors qu'il est plus enrichissant de partager ce moment avec des personnes que l'on n'a pas l'habitude de côtoyer.

Formule et lieux certainement à revoir (cette journée reste cependant inscrite au calendrier pour 2018/2019).

h. Collège des Présidents le samedi 7 juillet à Lyon.

Objets principaux :

- Formation initiale à l'arbitrage, système auquel seuls trois districts ont adhéré. Même si le système proposé par l'IFF est sujet à quelques critiques fondées, on ne retrouve pas une vision de l'intérêt général très prononcée mais plutôt la défense des intérêts personnels.
- Répartition des Contrats d'Objectifs (à voir plus loin).
- Séminaire des Présidents tel que nous l'avons fait l'an dernier. Celui-ci aura lieu le 25 août 2018 à GARABIT. Jean-Claude MILVAQUE est chargé de l'organisation.

i. Réunion Départements-Pôles le mardi 10 juillet à Lyon :

Voir en point 5.

3. Débriefing de l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot (BB) :

➤ Suites à donner aux différentes décisions et questions.

- Tout d'abord, il faut se réjouir et se féliciter en même temps du retour de la sérénité dans l'AG qui n'a surtout pas exclu le débat.
- Regretter la longueur de l'AG due essentiellement à un ordre du jour très chargé mais aussi à des interventions un peu trop longues.
- Se réjouir et se féliciter de l'adoption de tout ce que la LAuRAFoot a présenté avec de forts taux d'adoption dont notamment le Statut de l'Arbitrage qui, avec près de 80% de votes favorables, est maintenant incontestable. Ce dernier a certes subi quelques aménagements par rapport au projet initial mais ces derniers sont légers et n'altèrent pas le principe général que j'ai la faiblesse de trouver très innovant.
- Suite à donner pour que toutes les décisions prises ou demandes soient prises en compte de telle façon à ce que rien ne puisse faire l'objet de contestations.
- Les textes votés : le Président précise que les Règlements Généraux mis à jour seront publiés sur le site internet de la LAuRAFoot très prochainement.

4. Contrats d'Objectifs LFA/LAuRAFoot (RD – BB).

Quelques écarts par rapport à la saison dernière dus notamment à l'augmentation de l'enveloppe globale de 9,20 % : l'ancienne enveloppe de 793 000 € est passée à 865 970 €. La répartition de cette nouvelle enveloppe a été réalisée pratiquement à l'identique de ce que la LFA a fait pour répartir les enveloppes régionales avec deux exceptions : actions et animations Coupe du Monde 2019 et les actions Coupe de France.

Des bonus sur l'envoi des Contrats d'Objectifs et Plans d'Actions, et un malus pour un District qui ne respectait pas les critères fédéraux ont été appliqués par la LFA.

Les Contrats d'Objectifs gérés différemment dans les 2 ex-Ligues ont fait l'objet d'un traitement uniforme sur l'ensemble du territoire.

→ **Le Conseil de Ligue valide la proposition de répartition faite en accord avec les Présidents de District.**

5. Retour sur le séminaire Pôles/Départements du 10 juillet 2018 (RD – BB) :

Les Présidents de Département et Responsables de Pôle ont été réunis le mardi 10 juillet 2018, ce qui n'avait malheureusement pas été fait depuis septembre 2017.

L'objectif de cette réunion était de :

- ✓ faire un bilan de la saison écoulée.
- ✓ reclarifier le rôle du Président de Département et du responsable de Pôle.
- ✓ définir les activités de chaque responsable de Pôle avec son Président de Département.
- ✓ lister l'ensemble des activités du département.
- ✓ décliner ces activités ou ces missions en définissant qui est responsable de la tâche demandée (qui valide, qui agit, qui conseille).

La formalisation est prévue pour la fin du mois d'août avec la trame précise de qui fait quoi. La synthèse sera présentée pour le prochain Conseil de Ligue du 31 août 2018.

Changements d'affectation dans l'organisation administrative :

Comptabilité : Mauricette LACOUR basculera au Pôle Administratif et Juridique.

Une aide-comptable sera recrutée prochainement pour la remplacer.

Licences : Gaelle CARTELLI basculera au Pôle Formation pour être en charge des formations modulaires secteur ex-Auvergne mais également du suivi du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football et du Statut de l'Arbitrage.

Promotion : Marie SPATARI quitte le Pôle Promotion pour s'occuper pleinement de Tola Vologe et sera affectée sur la partie administrative du Pôle Espoirs Garçons, en attendant que l'utilisation de Tola Vologe monte en puissance.

Le Président estime qu'il y a un vrai intérêt à ce que ce séminaire soit organisé. D'une part, pour bien prendre en compte la notion de Département et le rôle du Président de Département qui a la charge de l'animer avec toutes les commissions sous sa responsabilité. D'autre part, pour la relation qu'il doit avoir avec le Responsable de Pôle.

Il y aura certainement d'autres choses à faire d'ici le début de saison mais c'est une étape importante car il y a une certaine tendance à constater que trop de gens attendent qu'on leur demande le travail et n'ont pas la faculté d'anticiper.

Pour exemple, le dernier mercredi du mois de juin, nous organisons la soirée des récompenses jeunes et personne ne l'a prise en charge cette année.

6. Evolution des instances de Gouvernance de la LAuRAFoot (BB) :

Constat après une saison de fonctionnement pleine :

- **Les Conseils de Ligue :**
 - Beaucoup trop chargés pour permettre un débat suffisant et constructif.
 - Le nombre de participants (une quarantaine) ne permet pas l'expression de tous les membres.
 - Inintéressants, de ces faits, pour la majorité des participants.
 - Risques avec les retours tardifs sur la route.
- **Les Bureaux Pléniers :**
 - Organisés en visio sur 3 sites (Lyon, Cournon et Aurillac).
 - Ils permettent d'être réactifs par rapport à l'actualité.
 - Ils responsabilisent les membres du Bureau.
 - Du fait d'un nombre moindre (moins de 20), ils facilitent l'expression des gens.
- **Collège des Présidents :**

- Joue un vrai rôle dans la relation entre la LAuRAFoot et ses Districts et dans l'élaboration de la politique technique régionale.
- **Proposition :**
 - Conseil de Ligue :
 - Passage de 8 réunions à 5.
 - 2 réunions le samedi matin l'hiver et 3 réunions le vendredi soir.
 - 3 réunions à Lyon et 2 à Cournon.
 - Bureau Plénier :
 - Passage de 7 Bureau Plénier à 1 Bureau Plénier mensuel (sauf s'il y a un Conseil de Ligue proche) le 1^{er} lundi de chaque mois à 18h en visio et plus si besoin.
 - Participation de toute personne et/ou commission ayant un projet.
 - Collège des Présidents :
 - Maintien à 4 réunions par an le samedi matin.

→ **Le Conseil de Ligue valide ces propositions à l'unanimité.**

- **Les compétences déléguées au Bureau Plénier pour la saison 2018-2019 (B. Barbet).**

Les statuts de la LAuRAFoot prévoient que, chaque début de saison, le Conseil de Ligue doit se positionner sur les compétences déléguées au Bureau Plénier.

Proposition (inchangée par rapport à la saison 2017-2018) :

- Peut statuer sur tous les problèmes présentant un intérêt supérieur pour le football (dans les situations d'urgence uniquement),
- Peut faire évocation (si le prochain Conseil de Ligue est hors délai),
- Peut faire appel à titre principal ou à titre incident pour la discipline et de toute autre décision des autres commissions régionales (si le prochain Conseil de Ligue est hors délai),
- Peut statuer sur les propositions de conciliation du CNOSF (si le prochain Conseil de Ligue est hors délai),
- Gère les opérations courantes pour le bon fonctionnement de la Ligue (représentations, gestion des compétitions, etc...),
- Prépare les propositions faites au Conseil de Ligue.

→ **Le Conseil de Ligue valide les compétences précitées à l'unanimité.**

7. Dossiers juridiques et/ou règlementaires (MC – BB – RD) :

- **Composition des poules, modifications éventuelles et validation :**

Le Président se réjouit de la présence de tous les districts sauf 1 à la réunion traditionnelle de composition des poules seniors et jeunes et de l'esprit constructif.

Didier ANSELME s'excuse de l'absence du District de SAVOIE, due à un problème de réception du mail.

Présentation aux membres du Conseil de Ligue de la composition provisoire des poules publiée sur le site internet de la LAuRAFoot et des demandes de changement de poule émises par certains clubs, notamment :

- Demande de la JS CHAMBERIENNE : souhaite que leur équipe senior évoluant en R3 change de poule pour des raisons géographiques. Le club estime que les équipes de la poule H sont trop éloignées de leur club, ce qui leur imposera de faire plus de 2500 kms pour jouer les matchs à l'extérieur.

→ **Le Conseil de Ligue accepte à l'unanimité la demande de la JS CHAMBERIENNE et décide de procéder à un échange entre les clubs de la JS CHAMBERIENNE et l'US MEYZIEU.**

La JS CHAMBERIENNE sera donc en poule I et l'US MEYZIEU en poule H.

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football

- Le club d'AULNAT SP. a informé la Ligue ce jour qu'il ne souhaitait pas se réengager en R3 en 2018/2019. Il y a donc lieu de repêcher le moins mauvais descendant en application de la règle du mini-championnat.
- **Il ressort des informations transmises par la Commission Régionale des Compétitions que le FC MASSIAC MOLOMPIZE est le moins mauvais descendant. Ainsi, l'équipe senior de ce club remplacera le club d'AULNAT SP. en R3 poule D.**

- Demande de BOURGOIN JALLIEU FC qui souhaite que leur équipe U19 évoluant en R2 change de poule car elle se retrouve dans la même poule qu'un club avec lequel ils ont eu des problèmes disciplinaires en 2017/2018.
- **Le Conseil de Ligue valide cette demande à l'unanimité et procède à un échange entre les clubs de LYON DUCHERE AS et du FC VAULX EN VELIN dans la mesure où ils se trouvent tous les deux dans l'agglomération lyonnaise.
Le FC VAULX EN VELIN évoluera donc en Poule B et l'AS LYON DUCHERE en Poule A.**

- Le FBBP01 a informé la Ligue qu'il ne souhaitait pas réengager son équipe en U17 R2 en 2018/2019.
- **L'équipe U17 de l'US ANNEMASSE GAILLARD est repêchée et intégrera la poule C du championnat U17 R2, alors que l'équipe d'AIN SUD FOOT évoluera finalement au sein de la poule A dudit championnat.**

- Information du club de la CROIX DE SAVOIE AMBILLY dont la réserve senior féminine ne repartira finalement pas en R2 en 2018/2019.
- **Le Conseil de Ligue invite la Commission Régionale des Compétitions à trouver une solution avant le 16 juillet 2018, faute de quoi la poule sera figée à 5 équipes.**

Abtisssem HARIZA explique que les poules du championnat R2 F sont composées de 6 équipes au lieu de 7 en raison des nombreux désistements de clubs. Un débat s'en suit entre les membres du Conseil de Ligue sur une éventuelle réforme du système de l'épreuve R2 F. Ce sujet sera à étudier la saison prochaine par la Commission Régionale de Suivi des Règlements.

Le Conseil de Ligue valide la composition des poules des différents championnats avec la prise en compte des modifications apportées ci-avant, excepté pour les championnats régionaux futsal qui seront traités ci-après.

- **Situation des clubs régionaux Futsal :**

- ❖ Pris connaissance des courriers de plusieurs clubs évoluant en championnat Futsal R2, à savoir :
 - JOGA GRENOBLE
 - LYON MOULIN A VENT
 - AJ IRIGNY VENIERES
 - FUTSAL LAC D'ANNECY ;

Considérant que ces différents clubs s'étonnent de la montée en Futsal R1 des clubs de MONTS D'OR AZERGUES FOOT (ex. BEAUJOLAIS AZERGUES FUTSAL CLUB) et de FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES qui ont chacun fini à la 4^{ème} place au classement de leur poule respective en Futsal R2, à l'issue de la saison 2017/2018 ;

Considérant que les quatre clubs précités estiment être en règle avec toutes les obligations imposées par l'article 3.2 du Règlement des Championnats Régionaux Futsal de la LAuRAFoot ;

Considérant que la Commission Régionale Futsal a dans son Procès-Verbal du 28 juin 2018, publié le 6 juillet 2018, inséré un tableau récapitulatif de la situation des clubs évoluant en Futsal R1 et R2 en 2017/2018, par rapport à ces obligations ; qu'il ressort de ce tableau que seuls les clubs d'ALF FUTSAL, BEAUJOLAIS AZERGUES FUTSAL CLUB (MDA FOOT) et FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES sont en règle avec toutes les obligations ;

Considérant que la Commission Régionale Futsal ne pouvait revenir sur l'accession de l'AS MARTEL CALUIRE en D2 Futsal dans la mesure où ce club a obtenu sa qualification après avoir participé à la phase d'accession ;

Considérant qu'en revanche, elle a souhaité repêcher les deux seuls clubs en règle en Futsal R2 en leur permettant d'accéder en Futsal R1, malgré leur 4^{ème} place au classement ;

Considérant qu'au cours de la saison 2017/2018, le championnat Futsal R1 était constitué d'une poule de 8 clubs en phase 2 et qu'il était prévu que la poule unique de ce championnat soit constituée de 10 clubs à compter de la saison 2018/2019 ; que de ce fait, la Commission Régionale Futsal devait procéder à deux montées supplémentaires à l'issue de la saison 2017/2018 ;

Considérant que les membres du Conseil de Ligue estiment que la décision de la Commission Régionale Futsal relève du bon sens et permet le respect de l'éthique sportive ;

Considérant qu'il convient de renvoyer les clubs de JOGA GRENOBLE, LYON MOULIN A VENT, AJ IRIGNY VENIERES et FUTSAL LAC D'ANNECY CLUB vers le PV de la Commission Régionale Futsal du 28 juin 2018 pour qu'ils prennent connaissance des obligations avec lesquelles ils sont en infraction ;

➔ **Par ces motifs, le Conseil de Ligue confirme à l'unanimité la montée des clubs de BEAUJOLAIS AZERGUES FUTSAL CLUB (MDA FOOT) et de FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES, en lieu et place d'autres clubs ayant terminé à de meilleures positions au classement final du championnat Futsal R2.**

❖ Pris connaissance de la communication provisoire de la composition des poules des championnats régionaux Futsal pour la saison 2018/2019 et de l'information de la Commission Régionale Futsal selon laquelle l'équipe de l'A. FUTSAL PONT DE CLAIX a été reléguée par erreur, en lieu et place de l'A. FUTSAL DE VAULX EN VELIN ;

Considérant en l'espèce que les équipes de l'A. FUTSAL PONT DE CLAIX et de l'A. FUTSAL DE VAULX EN VELIN ont terminé le championnat Futsal R1 aux 6^{ème} et 7^{ème} places (poule de 8 équipes), à l'issue de la saison 2017/2018, avec 10 points chacune ;

Considérant que dans un tel cas, il convient d'appliquer l'article 23.3 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot qui prévoit les modalités pour départager des équipes ex-aequo au classement ; qu'après avoir constaté l'égalité de points au classement des rencontres jouées entre les deux équipes (3 points chacune), puis l'égalité par rapport au nombre de buts marqués lors des rencontres aller et retour entre les deux équipes (11 buts chacune), il convenait de les départager par rapport au nombre de buts marqués à l'extérieur lors des rencontres les opposant ;

Considérant que le match aller, A. FUTSAL DE VAULX EN VELIN – A. FUTSAL PONT DE CLAIX, a donné le résultat suivant : 8 - 5 ; que le match retour, A. FUTSAL PONT DE CLAIX – A. FUTSAL DE VAULX EN VELIN, s'est soldé sur le score de 6 - 3 ;

Considérant que c'est donc l'A. FUTSAL PONT DE CLAIX qui a marqué le plus de buts à l'extérieur, à savoir 5 buts contre 3 pour l'A. FUTSAL DE VAULX EN VELIN ;

→ Par conséquent, le Conseil de Ligue valide à l'unanimité la rétrogradation en Futsal R2 de l'A. FUTSAL DE VAULX EN VELIN (549254) et le maintien en Futsal R1 de l'A. FUTSAL PONT DE CLAIX (549826).

❖ Composition des poules des championnats régionaux futsal :

- L'ASPTT GRAND VALENCE ne souhaite pas réengager son équipe en Futsal R2 en 2018/2019.

→ De ce fait, du fait de la montée de l'équipe première de MDA FOOT (ex. BEAUJOLAIS AZERGUES FUTSAL CLUB) en Futsal R1 et suite à une erreur administrative, il y a lieu de repêcher l'équipe 2 de MDA FOOT en Futsal R2.

- Demandes de changements de poule des clubs de l'ODYSEE et du PAYS VOIRONNAIS FUTSAL pour des raisons géographiques et de frais kilométriques, en Futsal R2.

→ Sur proposition de la Commission Régionale Futsal, le Conseil de Ligue valide les modifications suivantes dans les poules de Futsal R2 : échange de poule entre le PAYS VOIRONNAIS FUTSAL et MDA FOOT (2) et changement de poule entre l'ODYSEE et l'AS ROMANS.

De ce fait, MDA FOOT (2) et l'AS ROMANS évolueront en Futsal R2 poule B, puis le PAYS VOIRONNAIS FUTSAL et l'ODYSEE évolueront en Futsal R2 poule C.

Le Conseil de Ligue valide la composition des poules des championnats régionaux Futsal avec les modifications apportées ci-avant.

• Courrier du Président du District de la Loire, M. Thierry DELOLME :

Pris connaissance de la demande du Président du District de la Loire, M. Thierry DELOLME, qui souhaiterait que par mesure dérogatoire et à titre exceptionnel, l'équipe senior féminine en entente entre les clubs de l'ETRAT LA TOUR SPORTIF et de l'ENTENTE SPORTIVE SAINT-CHRISTO/MARCENOD FOOTBALL, puisse accéder en championnat R2 F pour la saison 2018/2019 ;

Considérant qu'au soutien de sa demande, M. DELOLME s'appuie sur le fait que la Commission Régionale Féminines rencontre des difficultés pour compléter ses poules et que cette entente a été dissoute au profit du club de l'ETRAT LA TOUR SPORTIF à l'issue de la saison 2017/2018 ;

Sur ce,

Considérant que le Conseil de Ligue a déjà eu à statuer sur des demandes similaires pour un autre District et d'autres clubs cette saison, notamment lors de ses réunions des 13 novembre 2017, 29 janvier 2018 et 12 mars 2018 ; qu'au cours de ces réunions, le Conseil de Ligue a refusé d'accorder une dérogation à des équipes seniors féminines en entente souhaitant monter en R2 F à l'issue de la saison, en s'appuyant sur l'application stricte des Règlements ;

Considérant qu'en l'espèce la problématique est la même ; que malgré la régularisation de la situation par la dissolution de l'entente au profit du club de l'ETRAT LA TOUR SPORTIF, c'est l'équipe en entente qui a obtenu la montée en R2 F en terminant première du championnat départemental ;

Attendu que l'article 7.1 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot ne laisse apparaître aucune ambiguïté en ce qu'il prévoit que « **les équipes des ententes [...] ne peuvent pas accéder aux championnats de Ligue** » ;

Considérant qu'accorder la montée de cette équipe en R2 F serait contraire aux Règlements dans la mesure où aucune dérogation n'est prévue ; qu'une telle décision créerait une dérogation dans des conditions qui seraient donc irrégulières, exposant ainsi la F.F.F., la Ligue régionale et le District, mais également le club bénéficiaire, à des recours de la part de clubs tiers justifiant d'un intérêt à agir, ce qui mettrait en péril le déroulement normal des compétitions ;

Par ces motifs, le Conseil de Ligue rejette à la majorité la demande formulée par Thierry DELOLME (2 « contre » et 3 « abstention »).

- **Dissolution du Groupement AS HAUTE COMBE DE SAVOIE FC :**

Pris connaissance de la dissolution du Groupement AS HAUTE COMBE DE SAVOIE FC, regroupant les clubs de l'US GRIGNON, de STE HELENE FC et de l'AS DE FRONTENEX ;

Considérant que l'article 7.2.f) des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit que « *si la convention n'est pas reconduite à son expiration, du fait des clubs ou des instances ou si tous les clubs signataires décident de se séparer avant le terme prévu, cela entraîne la disparition du groupement, les équipes réintègrent leurs clubs d'appartenance en fin de saison et sont considérées comme nouvellement engagées dans les différents championnats des catégories jusqu'alors incluses dans le groupement et cela au niveau le plus bas.*

Cependant, si un accord intervient entre tous les clubs constituant le groupement sur la répartition des places hiérarchiques ainsi libérées, il appartiendra au Conseil de Ligue, après avis du District concerné pour les compétitions qu'il gère, d'accepter ou de refuser de l'entériner ».

Considérant que l'AS DE FRONTENEX a été radié le 26 mars 2018 ;

Considérant qu'en vertu de l'article précité, il appartient aux clubs de l'US GRIGNON et de STE HELENE FC (désormais renommé ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE) de se mettre d'accord sur la répartition des places hiérarchiques laissées libres par les équipes du Groupement ; qu'à défaut d'accord, les équipes engagées par ces clubs repartiront au niveau le plus bas à compter de la saison 2018/2019 ;

→ Par conséquent, si les clubs souhaitent conserver les niveaux acquis par les équipes du Groupement à l'issue de la saison 2017/2018, ils devront impérativement faire parvenir leur proposition de répartition des équipes au District de Savoie et au Conseil de Ligue, avant le 31 août 2018.

- **District de l'Ain (Jean-François JANNET) :**

- « *Conformément à l'article 12 de la Coupe de France, la possibilité d'effectuer des levers de rideau pour l'ensemble des clubs de l'Ain. Programmation à 12 heures de rencontres officielles dont la gestion dépend du district pour la globalité des tours relevant de la compétence de la LAuRAFoot pour la saison 2018/2019. L'article 12 précise que ce sont les clubs qui doivent faire la demande mais pour des raisons de simplicité, je préfère effectuer une demande commune pour mon district* ».

→ Le Conseil de Ligue valide cette demande à l'unanimité.

- « *Afin de faciliter l'intégration de nouvelles équipes dans le championnat féminin seniors, obtenir de la part de la LAuRAFoot, l'application in-extenso de l'article 73 des règlements généraux de la FFF stipulant le fait d'avoir la possibilité de faire jouer 3 filles U16 et 3 filles U17 dans la catégorie citée* ».

→ Le Conseil de Ligue valide cette demande à l'unanimité et rappelle que cette demande devra être faite par tous les Districts lors du Conseil de Ligue du 31 août 2018.

- **CNOSF - dossier FC EGLISENEUVE-PRES-BILLOM c/ LAuRAFoot :**

Le CNOSF a formulé la proposition de conciliation suivante :

« *En conséquence des éléments ci-dessus retenus, le conciliateur propose d'une part, à l'association FC EGLISENEUVE-PRES-BILLOM de s'en tenir à la décision du 22 mai 2018 par laquelle la commission régionale d'appel a confirmé la décision du 30 avril 2018 de la commission régionale des règlements en ce qu'elle lui inflige un retrait de 4 points et, d'autre part, à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football de faire, à titre très exceptionnel, remise gracieuse des frais de procédure à l'association FC EGLISENEUVE-PRES-BILLOM* ».

→ Le Conseil de Ligue valide cette proposition à l'unanimité.

- **Dérogation licenciés U19 :**

Pris connaissance de la nécessité d'accorder une dérogation aux joueurs U19 qui ne peuvent pas évoluer dans des compétitions ouvertes aux U19, afin de leur permettre d'évoluer dans une compétition Seniors ;

Attendu que l'article 117 des Règlements Généraux de la FFF prévoit que :

« Est dispensé de l'apposition du cachet « Mutation » la licence :

[...]

b) du joueur ou de la joueuse signant dans un nouveau club parce que son précédent club est dans l'impossibilité pour quelque raison que ce soit (notamment pour cause de dissolution, **non-activité totale ou partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge** [...]) de lui proposer une pratique de compétition de sa catégorie d'âge [...].

De plus, **le joueur U12 à U19**, ainsi que la joueuse U12 F à U19 F, **quittant son club du fait d'une inactivité partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge** et bénéficiant de ce fait des dispositions du présent paragraphe, **peut évoluer avec son nouveau club uniquement dans les compétitions de sa catégorie d'âge**, cette mention devant figurer sur sa licence » ;

Considérant cependant que ledit article ne peut pas être appliqué pour les licenciés U19 évoluant dans les **Districts de l'Ain, de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire, de la Loire et du Puy de Dôme**, dans la mesure où ces derniers n'organisent ni de championnat U19 ni de championnat U20 ouvert aux U19 ; que l'inactivité partielle des clubs en catégorie U19 n'est pas du fait des clubs mais de l'organisation des championnats Jeunes par ces districts ;

Par conséquent, le Conseil de Ligue précise que la dérogation prévue dans l'article 117.b précité ne peut s'appliquer et décide, pour l'ensemble des joueurs U19 qui devaient participer au sein de leur club d'origine aux compétitions U19 organisées par l'un desdits Districts, de leur permettre de partir librement (dispensés du cachet mutation et non limités à leur catégorie d'âge) dans un autre club appartenant à l'un des six Districts précités.

Toutefois, cette dérogation est exceptionnelle du fait de la situation particulière de ces derniers et n'est valable que pour la saison 2018/2019.

- **Liste médecins fédéraux en ex-auvergne pour dossiers de surclassement :**

Gérard SAEZ explique qu'aucun médecin fédéral n'a été nommé en ex-Auvergne et qu'auparavant la procédure était la suivante : les licenciés pouvaient faire valider leur dossier de surclassement par un médecin agréé par la préfecture mais ils étaient ensuite validés par Vincent NOLORGUES.

En revanche, dans le secteur Est, les dossiers de surclassement doivent tous passer par un médecin fédéral.

→ **Le Conseil de Ligue décide que dans l'attente de nominations de médecins fédéraux par les Districts du Secteur Ouest, tous les dossiers de surclassement de ce secteur devront être validés par Gérard SAEZ avant d'être traités par le service des licences.**

8. Point d'étape de Tola Vologe (RD - BB).

Phase 1 : aujourd'hui, une réunion de réception des travaux a eu lieu à la Ligue par rapport aux réserves émises auprès du Maître d'Oeuvre. Cette phase devrait se terminer dans les prochain(e)s jours/semaines.

Phase 2 : nous avons choisi un cabinet d'architecte, une structure plus petite mais avec un accompagnement des plus constructifs. Concerne tous les projets restant à mener : la résidence espoirs, le pôle médical, le terrain futsal couvert, la salle de réception, les vestiaires du terrain N°1, etc.

Le programme est pratiquement finalisé, sur la résidence espoirs garçons, on arrive à caser les 2 promotions du pôle espoirs garçons et si nécessaire le pôle espoirs féminin de Vaulx en Velin (2 x 22 possible pour les garçons et 1 X 26 pour les filles).

Afin de respecter notre enveloppe globale, nous avons dû éliminer certains projets pour le moment, comme le réaménagement de la résidence des familles.

Dépôt du permis de construire : sera fait fin août et non fin juillet comme imaginé au départ de cette phase.

L'objectif c'est qu'au mois de juin 2019, le maximum des projets soient réalisés.

Le Président Bernard BARBET informe qu'à ce jour, il n'y a aucun regret d'avoir choisi le cabinet d'architecte Bruno SAULNIER, celui-ci est très à l'écoute et les modifications sont effectuées très rapidement.

Un nouveau point sera fait fin août pour le prochain Conseil de Ligue du 31 août 2018.

En plus de cela, le terrain numéro 3 doit être transformé en terrain synthétique dans les mois à venir.

9. Arbitrage - Nominations arbitres et observateurs / Commissions de Promotion de l'Arbitrage, développement de l'arbitrage féminin (JMS).

Observateur :

DONZEL Frédéric,

Observateurs Futsal :

THOME Michel, LAURENT Joël.

Arbitres de Ligue Ex-Auvergne :

ACARDY Noémie, AURAT Benjamin, BENKADA Yanis, BERRICHI Nagime, CABAUD Matthieu, CABAUD Vincent, COMBE Florent, CUSSAC Flavien, DAUPEUX Elisa, DEMEN DEBIH Medhi, DEMOULIN Kenzo, EZ ZAOUAQ Abdennabi, FALAIS Mathieu, FAVIER Valentin, FOURNIER Johnny, GAIDI Mohamed, GOCMEN Baris, KRARIA Florian, LAIDA Mouad, LAPLAGNE William, MARSAL Adam, OZDEMIR Yilmaz, OZTURK Lutfi, PARILLAUD Clément, ROLLAND Louison, SCHUSTER Gregory, SEMUR Johann, VELLE Auranela, VEYSSEYRE David.

Arbitres de Ligue ex-LRAF :

BOUBEKER Scander, MESSON Thony, FAVIER Pierre, MICHAUD Jimmy, KAPAN Sezer, FARKAS Léo, VURMAZ Ilker, ISMAILZADA Omaid, TOK Ismael.

Jeunes Arbitres de Ligue ex-LRAF :

ARFAOUI Hedi, DUBY Simon, TRAN Nicolas, TOURNIER Yanis, ROMAND Tom, SALLAZ Jocelyn, LAPLAGNE William, FEKRANE Hatem, BREURE Corentin, EMAILLE Sebastien, BUGNAZET Enzo, ARIAS Guy, BESSON Loïc, MERIRES Benjamin, KOCA Yusuf, DUSSUD Leo, VIDAL Aurelien, MAHMUTI Zegir, PAVAN David.

Arbitres de Ligue Futsal :

AKBULUT Mikail, DURAND Xavier, FERREIRA Nicolas, GENE BRIER Vincent, LAFON Julien, LEROUX Loic, NADJA FETHI, QUEROL MARTINEZ Juan, SASSANO Anthony.

Arbitre Féminine de Ligue :

MUNIER Elodie.

Arbitre Assistant de Ligue R3 :

HOANG The Cuong.

→ Propositions de nominations adoptées à l'unanimité par le Conseil de Ligue.

Jean-Marc SALZA sollicite une modification de l'annexe 1 du Règlement Intérieur de la Commission Régionale de l'Arbitrage consacrée aux Tests physiques.

Afin d'uniformiser les temps et de faciliter l'organisation des tests, il est proposé pour les arbitres de Ligues Féminines dirigeant des compétitions féminines, le test TAISA avec des temps de course de 15 secondes et de récupération de 20 secondes sur une distance de 60 mètres répétée 30 fois.

→ Modification adoptée à l'unanimité.

Jean-Marc SALZA évoque le séminaire national des Commissions Départementales de Recrutement et de Fidélisation d'Arbitres et des Cellules de Pilotage Régionales qui s'est tenu le dimanche 17 juin 2018 à la FFF. Il regrette que pour une telle réunion programmée une ou deux fois par mandat, seulement 5 des 11 Districts de la LAuRAFoot étaient représentés alors que 75% des Districts étaient présents au plan national. Désormais, les CDDRF et CPR s'appelleront Commissions Départementales de Promotion de l'Arbitrage (CDPA) et Commissions Régionales de Promotion de l'Arbitrage (CRPA) afin que leurs dénominations collent mieux à leurs actions. Il invite les Présidents de Districts à veiller à la mise en place de ces commissions extérieures aux CDA et qui ne doivent pas être constituées exclusivement d'arbitres (dirigeants, éducateurs, féminines,...).

Grégory DEPIT, Président de la Commission Régionale de Promotion de l'Arbitrage, informe le conseil de Ligue qu'une réunion avec les représentants des Commissions Départementales de Promotion de l'Arbitrage s'est tenue le 26 mai lors du rassemblement de toutes les forces vives de l'arbitrage de la LAuRAfoot.

Elle a été très appréciée et a permis de faire le point sur les actions des différentes CDPA. Une liste d'actions a été établie. Une réunion au début de la saison prochaine établira un ordre de priorité pour ces actions afin de respecter les préconisations de la FFF qui souhaite axer le travail sur les référents arbitres clubs et l'arbitrage féminin.

Un rapprochement avec la commission féminine de notre ligue doit s'opérer pour mener des actions communes et permettre le recrutement d'arbitres féminines. La CRPA est également à la recherche d'une arbitre féminine qui pourrait intégrer la commission féminine de la LAuRAfoot. La Coupe du Monde féminine sur le territoire de notre ligue devra être un moteur pour ces actions.

La CRPA devra communiquer plus intensément sur les actions mises en œuvre pour le recrutement et la fidélisation des arbitres pour faire suite à une demande forte des clubs lors des tournées de popotes.

Jean-Marc SALZA rappelle que le développement de l'arbitrage féminin qui est en totale stagnation comparativement à l'explosion du football féminin est la priorité des priorités de l'arbitrage fédéral. La LAuRAFoot a été montrée du doigt lors du séminaire du 17 juin avec des effectifs féminins plutôt à la baisse comparativement aux autres ligues. Si nous comptons 81 arbitres féminines en 2017/2018 contre 73 en 2016/2017, ce sont en réalité une trentaine d'arbitres qui ont arrêtées entre les deux saisons et qui ont été compensées par de nouvelles arrivantes

Wilfried BIEN va contacter la trentaine d'arbitres qui ont arrêtées entre les 2 saisons afin d'en analyser les motifs et de voir si certaines pourraient reprendre.

Après la première de l'opération « Les Mercredis de l'Arbitrage féminin » en janvier à Décines, une autre opération aura lieu à la rentrée avec comme club support évoluant en D2 F, le GF38.

En octobre, les Journées Nationales de l'Arbitrage auront des sites consacrés à l'arbitrage féminin sur les 9 villes organisatrices de la Coupe du Monde Féminine 2019 dont Grenoble et Lyon.

Afin de promouvoir l'arbitrage féminin, Jean-Marc SALZA propose la gratuité de la licence arbitre pour les nouvelles arbitres féminines les deux premières saisons.

→ **Modification adoptée à l'unanimité et applicables dès 2018/2019.**

10. Calendrier sportif (Y. Begon)

Le calendrier présenté précédemment en Conseil de Ligue a été complété avec les championnats régionaux Futsal.

Après discussion, les journées futsal seniors féminines sont conservées pour l'ex-Auvergne en Février et début mars, en ex-Rhône-Alpes. Le District de la Loire est invité à participer aux journées avec l'ex-Auvergne. Ces 2 manifestations seront gérées par la Commission Régionale Futsal.

Championnat R2 F : poules de 6 au lieu de 7 équipes. Le Calendrier a donc été modifié en conséquence. Yves BEGON propose notamment de faire la phase 1 en matchs aller-retour au lieu de matchs simples en 2018-2019. La 2^{ème} phase commencera le 10 mars 2019.

→ **Le Conseil de Ligue valide le Calendrier tel que présenté par Yves BEGON.**

11. Calendrier 2018-2019 des manifestations et réunions (BB).

Claude AURIAC fait remarquer que la date initialement prévue le 17 août pour l'AG des clubs nationaux risque d'être problématique avec cette semaine qui est habituellement creuse du fait du 15 août.

Après discussion, cette réunion est fixée au 22 Août 2018 à Lyon.

→ **Le Calendrier des manifestations et réunions est validé par le Conseil de Ligue.**

12. Questions diverses :

- *JF Jannet : Etablissement du calendrier des réunions et manifestations de la LAuRAFoot pour la saison 2018/2019.*

Cette question diverse a été traitée ci-dessus.

- *D. Drescot : quid des U16 et U18 Auvergne pour la saison 2018/19, nous n'avons prévu le Statut des Educateurs à Saint Etienne que pour les U15, U17 et U19 ?*

L'article 1 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football précise que « **Les équipes participant aux championnats régionaux jeunes (R1) seront tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire du CFF2 à compter de la saison 2018/2019** ».

Aucune catégorie n'est précisée dans les obligations. Ce texte s'applique donc à tous les championnats régionaux jeunes R1.

- *D. Anselme : liste des clubs labellisés*

Serait-il possible d'avoir la liste des clubs de niveau national et régional (suivis par la ligue) qui ont été labellisés au cours de la saison 2017-2018 ? (D. Anselme).

Patrick BELLISSANT : à ce jour, la Commission Régionale du Label attend le retour du BELFA pour diffuser la liste. Dès réception, cette liste sera transmise.

Dans l'avenir, l'avis de la commission régionale transmis à la FFF sera envoyé pour information aux Présidents de district.

➤ *N. Constancias :*

- *composition de la Commission Régionale de Féminisation, demande de Mme Nacera LARIBI, et de la Commission Régionale féminines :*

Le renouvellement des commissions et les modifications de composition feront partie de l'Ordre du Jour du Conseil de Ligue du 31 Août 2018.

- *CR du GT CMF2019 :*

Une réponse sera faite à Mme Constancias prochainement sur ce sujet.

Le Président rappelle que les Commissions sont priées de se rapprocher de leur Président de Département et/ou responsables de Pôles pour toute demande de ce genre.

➤ *Siège du District du Puy-de-Dôme à Cournon :*

Demande d'André CHAMPEIL, Président du District du Puy de Dôme, afin d'acheter à la LAuRAFoot le 1er étage de l'antenne de Cournon, 53 m², avec la salle Puy Mary et le salon avec la terrasse.

Cette demande est notamment motivée par le besoin du District de disposer de salles supplémentaires, notamment pour ses commissions.

-> Le Conseil de Ligue valide cette demande, au même prix du m² que l'achat précédent du siège du District du Puy de Dôme.

M. CHAMPEIL remercie le Conseil de Ligue.

➤ *Délégués saison 2018/2019 :*

Le Président fait part de la liste des délégués remise par Pierre LONGERE, suite à la réunion plénière de la Commission des Délégués du 7 juillet dernier à Cournon.

➔ Le Conseil de Ligue valide la liste.

➤ *Demande du club AS Médicale Plus :*

Philippe AMADUBLE fait part de la demande de création d'une équipe U15 pour ce club de football entreprise (création en 2001) qui comporte pour l'instant 2 équipes séniors engagées dans les championnats de football entreprise.

Avant de répondre au club, il faut d'abord vérifier si cela est possible au niveau de l'enregistrement des licences puisque ce club est affilié en tant que club de football entreprise et non en tant que club libre.

Le Président souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances.

La séance est levée à 22h30.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Bernard BARBET

Pierre LONGERE